

Indicateurs statistiques sur le surendettement à fin février 2019

LA REUNION

	janvier 2019	février 2019 *	Cumul de janvier à		année 2018
			2019 *	2018	
Dossiers déposés	86	90	176	170	1 157
Décision de recevabilité par les commissions	83	72	155	154	1 108
- Dossiers recevables	69	67	136	134	984
- Dossiers irrecevables (A)	14	5	19	20	124
Mesures de rétablissement personnel (B)	37	37	74	121	489
- Mesures imposées suite RP sans LJ	36	36	72	121	487
- Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	1	1	2	0	2
Mesures de réaménagement des dettes (C)	54	50	104	145	606
- Plans conventionnels conclus	11	13	24	6	84
• dont plans d'attente	9	9	18	2	46
- Mesures avec ou sans effacement	43	37	80	139	522
• dont mesures d'attente	12	19	31	67	209
Dossiers clôturés (D) (y compris Constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures)	13	10	23	20	159
Dossiers traités par les commissions (A+B+C+D)	118	102	220	306	1 378
Relations avec les tribunaux					
- Dossiers jugés recevables à la suite d'un recours sur irrecevabilité (en nb)	3	1	4	6	20

* provisoire

En février 2019, les commissions ont été saisies de 90 situations de surendettement et en ont traité 102 dans le cadre des dispositions législatives en vigueur.

Le nombre de saisines des commissions a progressé de 3,5 % sur les deux premiers mois 2019 par rapport aux deux premiers mois 2018 (176 dossiers contre 170 dossiers).

A fin novembre 2018, 869 primo dépôts ont été enregistrés sur 12 mois glissants, soit une hausse de 0,6 % sur cette période.